



Appel à projet pour une commande artistique Pour le Centre culturel Peyuco Duhart

Article 1 : Introduction

La ville de Saint-Jean-de-Luz se dote d'un centre culturel, équipement phare de la ville dédié au spectacle vivant. L'équipement est en cours d'achèvement et sera inauguré en **septembre 2023**. Dans la continuité de sa politique de soutien à la création, à la pratique et à la diffusion artistique et en lien direct avec la destination culturelle de ce nouvel équipement, la ville de Saint-Jean-de-Luz souhaite accompagner cet investissement d'une commande au titre du 1% artistique.

Article 2 : Présentation du Pôle culturel

Le Pôle culturel a été réalisé par l'architecte Dominique Coulon et associés qui a reçu la médaille d'or 2022 de l'Académie d'architecture.

Le bâtiment qui s'articule autour de différentes volumétries accueillera différents types de publics.

Au centre, le bâtiment s'ouvre sur un grand hall d'accueil, lieu de partage et d'échanges, favorisant la rencontre des publics. Il distribue l'ensemble des espaces intérieur et est agrémenté d'un bar prolongé par une terrasse extérieure.

Ce hall donne accès à la grande salle de spectacle, équipement acoustique et scénographique polyvalent. Elle peut accueillir 506 spectateurs assis dont 12 personnes à mobilité réduite ou 1 200 personnes debout.

Son espace scénique modulable avec des configurations variables selon les besoins artistiques, dispose d'un plateau de 18m de large et d'une profondeur de 12m à 15m.

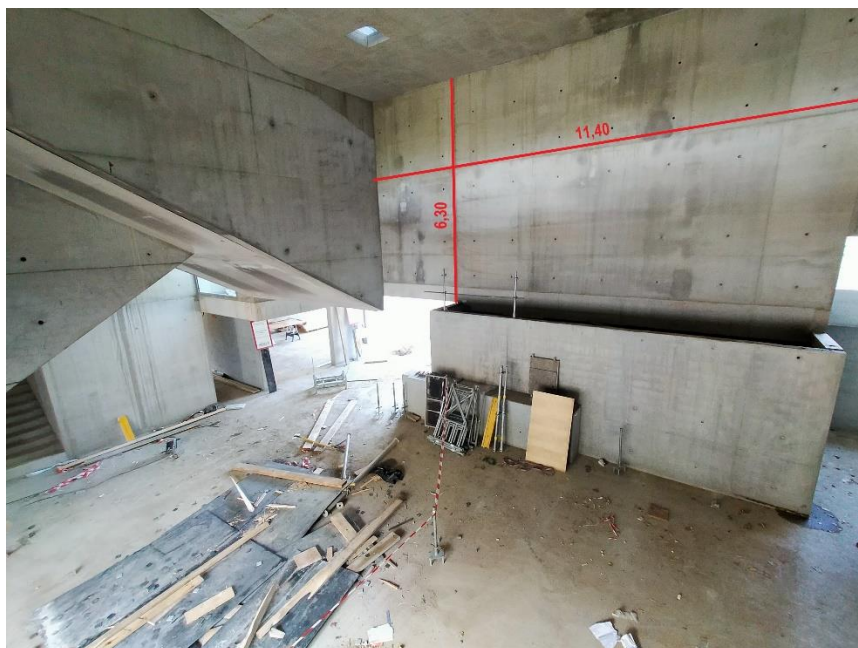
L'espace dédié à l'enseignement, à la création et aux pratiques artistiques se répartit sur 3 niveaux dans l'aile ouest :

- l'école de musique municipale occupe le rez-de-chaussée avec des salles de pratiques individuelles,
- semi-collectives et collectives (436 m² - 200 élèves) ;
- le premier étage est dédié au théâtre avec deux studios de 100m² et de 65 m², des bureaux partagés et des espaces de stockage ;
- le dernier niveau, est réservé à la danse. Il offre deux salles de 100m² et de 60m² et bénéficie d'un accès sur une toiture terrasse extérieure.

La programmation de la grande salle de spectacle est cogérée par la ville de Saint-Jean-de-Luz et la Scène Nationale Sud Aquitain. Elle sera utilisée par la Ville pour le déploiement d'une programmation constituée par les associations et structures locales avec lesquelles elle développe des partenariats et fera l'objet d'une mise à disposition au profit de la Scène nationale du Sud-Aquitain, afin qu'elle y développe son propre programme d'activité (environ 10 spectacles par an + des résidences d'artistes).

Le bâtiment sera livré à la fin Mai 2023. La période estivale permettra l'installation des différents occupants. L'inauguration du bâtiment sera prévue en septembre.





Article 3 : Modalités d'inauguration de l'équipement

L'inauguration de l'équipement est prévue en septembre 2023 en plusieurs temps :

- une inauguration officielle/ institutionnelle ;
- une inauguration « artistique » avec le public avec l'organisation de concerts destinés à toucher différents publics.

Article 4 : Contexte et objectifs de la commande artistique

La Ville propose une offre culturelle diversifiée et riche. L'arrivée de ce nouveau lieu culturel emblématique de la Ville doit permettre de répondre à des objectifs clairs :

- Marquer ce bâtiment exceptionnel dans l'empreinte génétique de la culture luzienne,
- Faire connaître le lieu et la programmation culturelle de la salle de spectacle,
- Confier l'image de cet équipement à un/une designer ou à un collectif d'artistes dont la démarche visuelle, artistique et plastique est reconnue. Il/Elle pourra saisir à la fois l'esprit du lieu et les besoins en termes de communication et de visibilité et ainsi traduire visuellement sous une forme originale et unique,
- Valoriser le dynamisme local par un design contemporain.

NB : La Ville retiendra dans le courant du printemps 2023 le nom de sa future salle de spectacle. L'appellation institutionnelle est le « Centre culturel Peyuco Duhart ».

Article 5 : Cadre de la commande artistique

5.1 : Sur le plan artistique

L'appel à projets porte sur la création d'une œuvre d'art visuelle spécialement conçue pour le lieu. Elle aura l'ambition d'identifier et de valoriser le bâtiment, de promouvoir les arts vivants et de faire connaître la programmation de la salle de spectacle.

L'objectif principal est la création d'une œuvre intemporelle qui valorise cet équipement exceptionnel. Cette œuvre visuelle sera diffusée en boucle pour la cérémonie inaugurale ainsi que pour tout autre évènement.

5.2 : Prescriptions attendues et techniques

L'espace à investir est le grand hall d'accueil avec ses murs en béton architectonique qui donne accès à la salle de spectacle. Le hall dispose également d'un bar prolongé d'une terrasse extérieure.

Dans ce hall, une niche est prévue pour y loger un vidéoprojecteur permettant de diffuser des supports directement en face sur un mur en béton mesurant 11,40 m de large sur 6,30 m de haut. L'œuvre sera projeté sur ce mur en question. Elle sera visible depuis le hall et l'escalier monumental, ainsi que du couloir en R+2 menant à la salle de spectacle.

Cette œuvre visuelle doit être pensée, conçue et livrée de façon à ce que les équipes municipales puissent l'utiliser au quotidien ou de manière événementielle en toute autonomie.

Les caractéristiques techniques du vidéoprojecteur seront communiquées ultérieurement.

Toutes propositions ou conseils techniques complémentaires seront appréciés.

5.3 : Droits d'exploitation

L'œuvre doit être libre de droits ou bien les droits afférents à leur usage doivent être compris dans le prix initial de la création de l'identité visuelle, valable pour toute la durée légale de protection des droits d'auteurs.

Le ou la candidat(e) choisi(e) garantit que ses réalisations livrées dans le cadre de cette commande sont des créations originales et ne portent pas atteinte à un tiers, et qu'elles ne seront jamais réutilisées ou déclinées par la suite pour d'autres clients.

5.4 : Budget

Les candidats devront soumettre un budget présenté en € HT et €TTC complet et détaillé. C'est-à-dire incluant les taxes et cotisations éventuelles et comprenant toutes les charges annexes.

Le budget de création allouée par la Ville est le suivant :

	En €HT	En €TTC
Création d'une œuvre visuelle	30 000,00 €	36 000,00 €
- Enveloppe max pour lauréat :	26 000,00 €	31 200,00 €
- Indemnités pour les 2 candidats non retenus :	4 000,00 €	4 800,00 €

Article 6 : Etapes, calendrier et critères de sélection

6.1 : La pré-sélection des candidatures

⇒ Envoi des candidatures – jusqu’au 24/02/2023

- envoi uniquement par mail à l’attention de Laurence LEDESMA, Adjointe au Maire déléguée à la culture et à la Direction de la Culture : direction.culture@saintjeandeluz.fr
- Contact téléphonique au 05 40 39 60 88

Les dossiers des candidats doivent comporter :

- une lettre de motivation ou une note d’intention de leur projet : une page A4 recto/verso maximum,
- une présentation de leur « book » avec références

NB : Aucune création graphique n’est demandée et ne sera considérée à cette étape.

Le Comité de sélection des Candidatures de la Ville se réunira **1^{er} mars 2023** :

- il sera composé d’élus, de la Direction culture, de la Direction de Communication et de la Direction de la programmation et de la prospective et des personnalités qualifiées extérieures
- il sélectionnera 3 candidats qui seront invités à élaborer un projet de création visuelle.

6.2 : Les critères de sélection des candidatures

Le jury s’appuiera sur le cahier des charges et le contexte de la commande pour sélectionner les 3 candidats admis à remettre un projet. Une note de 100 points sera allouée selon les critères suivants :

- ***Qualité artistique des réalisations présentées dans le dossier : 50%***

Le jury portera son attention sur l’originalité des créations précédentes, leur pertinence dans le champ de l’art contemporain et de la création graphique actuelle, leur capacité à traduire visuellement l’esprit d’un lieu, d’un équipement, d’un évènement ou d’un service aux habitants, leur capacité à se démarquer et à développer une identité propre, et leur accessibilité (lisibilité).

- ***Adéquation de l’approche et de la note d’intention avec le programme de la commande : 30%***

Le jury évaluera la pertinence de la candidature à travers la note d’intention fournie et le travail dont témoigne le dossier. Il évaluera notamment la bonne compréhension du contexte et des enjeux territoriaux (politique culturelle et politique des publics de la collectivité), la corrélation le nom de la salle et le nom institutionnel du lieu.

- ***Références professionnelles des candidat(e)s : 20%***

Au-delà de la formation des candidat(e)s, le jury examinera les dossiers sous l’angle des commandes précédentes : de leur importance et de leur complexité, de leur durabilité, de l’audience des commanditaires et de la diffusion de ces créations.

La Ville classera les candidats et admettra les 3 candidats arrivés en tête à déposer chacun un projet.

6.3 : Choix du lauréat

⇒ **Rencontre avec les 3 candidat(e)s retenu(e)s – sur la 1^{ère} quinzaine de Mars**

- Cette rencontre permettra aux candidat(e)s de mieux connaître la ville et de visiter notamment le lieu.
- Les candidat(e)s retenu(e)s auront accès à toutes banques de données, archives et images utiles.

⇒ **Envoi des projets des candidat(e)s retenu(e)s – 5 mai**

Les 3 candidat(e)s retenu(e)s devront transmettre à la ville :

- la remise obligatoire de 2 prémaquettes de l'œuvre visuelle
- Un devis complet : le devis devra être suffisamment détaillé pour permettre un ajustement des prestations si besoin, et en concertation, en conservant un budget équilibré.
- Envois uniquement par mail à l'attention de Mme LEDESMA, Adjointe à la culture à l'adresse mail suivante : **direction.culture@saintjeandeluz.fr**

⇒ **Comité artistique final – 15 mai**

Les 3 projets des candidats soumis seront à nouveau examinés par le Comité artistique

6.4 : Critères appréciés par le Comité de sélection pour le choix du lauréat

Le Comité de sélection s'appuiera sur le cahier des charges et le contexte de la commande pour départager les projets soumis par les candidats présélectionnés, en évaluant leur capacité ou non à répondre à la commande dans le calendrier établi (préalable), et suivant les critères ci-dessous :

- Adéquation du projet à l'esprit de la commande : 60 %

Le Comité de sélection appréciera la bonne prise en compte du contexte et des enjeux et la pertinence des choix graphiques proposés.

- Adéquation du projet au cahier des charges sur le plan technique : 20 %

Le Comité de sélection portera son attention sur les aspects opérationnels de la mise en place et de la diffusion de cette nouvelle création artistique.

- Prix de réalisation : 20%

Le coût de la création devra respecter l'enveloppe budgétaire imposée.

Annnonce du ou de la lauréate – 17 mai

- Un bon de commande sera établi entre la ville (commanditaire) et le candidat retenu.
- Les 2 autres candidats dont les projets n'ont finalement pas été sélectionnés seront rémunérés pour leur travail préparatoire, et présenteront à la ville une facture selon les éléments suivants :
 - 2 000 €HT par candidat non retenu, à la condition d'avoir remis dans les temps tous les éléments demandés au Comité de de sélection, et que leur projet réponde au cahier des charges.

Article 7 : développement et livraison des livrables

L'œuvre devra être achevée pour le **18 août 2023** au plus tard.

Le travail de création sera effectué en dialogue avec la Ville, notamment la direction Culture, la Direction Communication et la Direction de la programmation et de la prospective.

Contacts :

Pour toute question, vous pouvez contacter la Direction de la Culture à l'adresse suivante :
direction.culture@saintjeandeluz.fr

ou

Isabelle MAZE, Directrice de la Culture : isabelle.maze@saintjeandeluz.fr